

FORMULE 1

(Loi sur le droit de la famille, L.N.-B. 2020, ch. 23, art. 31(1))

N° du dossier

COUR DU BANC DE LA REINE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

DIVISION DE LA FAMILLE

CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE

ENTRE :

.....
(nom)

.....
(nom)

.....
(nom)

Requérant(s)

- et -

.....
(nom)

.....
(nom)

.....
(nom)

Intimé(s)

CERTIFICAT

ATTENDU qu'aux termes d'une ordonnance rendue en vertu de la *Loi sur le droit de la famille* en date du 20. . . . , il a été ordonné à de de payer pour les aliments de la somme de \$ par ;

ET ATTENDU QUE ne s'est pas conformé à l'ordonnance et est en retard dans les paiements ordonnés au montant de \$;

ET ATTENDU que a été requis de se présenter devant moi et d'expliquer les raisons de son défaut de paiement;

ET ATTENDU que ne m'a pas convaincu qu'il est en défaut par insolvabilité;

JE CERTIFIE que le montant de \$ est dû et payable par

FAIT à , le 20.

.
Juge (ou conseiller-maître chargé de la gestion des causes)
Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick
Division de la famille

Déposé auprès de l'administrateur de la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick, Division de la famille, le 20.

.
Administrateur – Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick
Division de la famille